Marchés publics

7166973301 - MN

Commune du Mesnil-Amelot

Contrat unique pour la fourniture d'électricité, son acheminement et services associés

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune du Mesnil-Amelot, 2, rue du Chapeau, 77990 LE MESNIL-AMELOT. Tél : 01 50 03 51 18. Fax : 01.60.03.96.43.
Mail : mairie@lemesnilamelot.fr
Interlocuteur : Monsieur Jean-Paul FRANQUET.
Mode de passation choisi : marché de procédure adaptée relevant des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.
Déroulement de la procédure :
La procédure de marché adaptée se déroulera en plusieurs étapes :
1. Remise d'une offre adaptée auprès de la Collectivité Publique,
2. Ouverture des plis et vérification de références des candidats,
3. Ouverture des offres pour les candidats présentant des références suffisantes,
4. Négoclation avec les candidats,
5. Attribution par le pouvoir adjudicateur.
Objet du marché : contrat unique pour la fourniture d'électriclté, son acheminement et services associés sur les sites listés ci-après. La collectivité publique souscrira un contrat conformément à la réglementation pour les puissances tarif jaune (> 36 kval).
Services associés à la fourniture de gaz :
- Gestion de la facturation, espace internet dédié client,
- Relation clientèle : interlocuteur identifié permettant l'organisation de rencontres périodiques ; accès téléphonique dédié disponible aux heures ouvrables pour toutes questions techniques ou règlementaires,
- Modification du périmètre du contrat.
Ces services sont inclus dans le prix proposé par le fournisseur.
Lieux de déroulement des prestations et caractéristiques principales :
Recensement des points de comptage électricité :
- 30002212447358 (référence acheminement), Ecole, 51600 (consommation annuelle de référence (KWH).
- 30002212335314 (référence acheminement), Mairie, 78338 (consommation annuelle de référence (KWH).
- 50070477514482 (référence acheminement), salle Maurice-Droy, 249802 (consommation annuelle de référence (KWH).
- 50002569473503 (référence acheminement), centre de loisirs, 35000 (consommation annuelle de référence (KWH).
- 22181331352404 (référence acheminement), Eglise, 57000 (consommation annuelle de référence (KWH).
- 22178726432080 (référence acheminement), salle Lyautey, 17620 (consommation annuelle de référence (KWH).
- 22172358757578 (référence acheminement), Gymnase, 26337 (consommation annuelle de référence (KWH).
- 22179884174409 (référence acheminement), salle Rousseau, 30154 (consommation annuelle de référence (KWH).
- Total : 545851.
La personne publique souscrira pour chaque site concerné un contrat de fourniture d'électricité en contrat unique avec le distributeur, conformément à la réglementation.
Date de début d'exécution et durée du marché :
Date de commencement des fournitures : 01/01/2018.
Durée du marché : le contrat est conclu pour une durée ferme de 2 ans.
Prix : le prix présenté par le fournisseur comprendra les coûts liés à la fourniture d'électricité.
Il sera constitué :
- D'un abonnement mensuel exprimé en euros/mois
- Les prix unitaires par poste appliqués à la consommation d'électricité en centimes d'euros par Kwh.
Conditions de fourniture, offre financière :
Critères de sélection des candidats :
- Garanties dans le domaine d'intervention du marché,
- Capacités et moyens mis en œuvre pour exécuter les prestations.
Critères de jugement des offres :
Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :
- Qualité technique des prestations 40 % :
- Gestion de la facturation,
- Gestion de l'énergie en ligne,
- Bilan énergétique annuel,
- Qualité de l'organisation technique et commerciale,
- Garanties de sécurité de l'approvisionnement
- Responsabilité sociétale du candidat.
- Prix des prestations 60 %.
Date limite de remise des propositions :
La date limite des propositions est fixée le 10/11/2017 à 12 heures.
Lieu de remise des propositions :
Le pli devra parvenir à l'adresse suivante : commune du Mesnil-Amelot, 2, rue du Chapeau, 77990 LE MESNIL-AMELOT.
Renseignements complémentaires :
Monsieur FRANQUET, maire-adjoint, délégué aux travaux, tél. : 01 60 03 51 18.
Mail : jeanpaul.franquet@lemesnilamelot.fr
Date d'envoi de la présente publication : le 13.10.2017.

7166863101 - MN

Commune de Serris

Prestations d'analyses microbiologiques

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de la commune qui passe le marché : ville de Serris.
Objet du marché : « prestations d'analyses microbiologiques ».
Caractéristiques principales : lot unique, pas de variantes. Le projet porte sur la réalisation des prestations d'analyses microbiologiques. Il s'agit d'assurer le maintien de la qualité sanitaire de denrées servies dans les restaurants scolaires, les groupes scolaires (centres de loisirs et écoles) et les crèches au moyen de différentes analyses microbiologiques : analyse des denrées alimentaires, analyse de l'eau, analyse d'hygiène des mains, de prélèvement de surface en contact alimentaire, ainsi que la recherche et le dénombrement de la Listéria.
D'éventuelles négociations seront engagées.
Procédure de passation : en procédure adaptée suivant l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.
Adresse où les offres doivent être transmises : mairie de Serris, service de la commande publique, 2, place Antoine-Mauny, 77700 Serris (postal ou en mains propres contre récépissé).
Date limite de réception des offres : 7 novembre 2017 à 12 h 00.
Obtention du dossier de consultation : gratuitement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, référence n° 2017-12 à l'adresse :
https://www.marches-securises.fr
Critère d'attribution :
- prix 40 %,
- valeur technique 30 %,
- délais 30 % (voir le règlement de la consultation).
Autres renseignements : service de la commande publique, 2, place Antoine-Mauny à Serris (77700), tél. 01 60 43 52 14 ou mail : m.publics@serris.fr ou par la plateforme via le lien susmentionné.
Date d'envoi de la publication : 11 octobre 2017.

7167029301 - MN

Mairie de Rubelles

Marché de services relatif au nettoyage des bâtiments communaux

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Rubelles.
Correspondant : Madame Françoise LEFEBVRE, 27, rue de la Faïencerie, 77950 RUBELLES, tél. : 01 60 68 24 49, fax : 01.60.68.24.49, courriel : mairie@rubelles.fr.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.
Type d'organisme : commune.
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.
Objet du marché : marché de services relatif au nettoyage des bâtiments communaux.
Type de marché : Services.
Type de prestations : Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés.
Site ou lieu d'exécution principal : Route des 3 Moulins, 77950 RUBELLES..
L'avis implique un marché public.
Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurence. Autres informations : Cf. le règlement de la consultation.
Caractéristiques principales :
Le présent marché a pour objet de confier le nettoyage des bâtiments communaux suivants :
- Le groupe scolaire Claudine Fabrici (sauf cantine et garderie),
- La salle Emile-Trélat,
- Les locaux des services techniques de la ville.
Des variantes seront-elles prises en compte : oui.
Calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options : 1 jour à compter de la notification du marché.
Calendrier des marchés ultérieurs en cas de marchés reconductibles : 1 an.
Présentation des lots :
Possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots, l'ensemble des lots.
Lot 1 - Marché de service relatif au nettoyage des bâtiments communaux.
- Marché de service relatif au nettoyage des bâtiments communaux.
Classification CPV :
Objet Principal : 90522400-6.
Objet supplémentaire : FF01-1.
Etendue ou Quantité : Le présent marché a pour objet de confier le nettoyage des bâtiments communaux suivants :
- Le groupe scolaire Claudine Fabrici (sauf cantine et garderie),
- La salle Emile-Trélat,
- Les locaux des services techniques de la ville.
Date d'exécution : 1 janvier 2018.
Date de livraison : 1 janvier 2018.
Durée du marché : à compter du 1er janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019.
Lot 2 - Marché de service relatif au nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux. - Marché de service relatif au nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux.
Classification CPV :
Objet Principal : 90911300-9.
Objet supplémentaire : FF01-1
Etendue ou Quantité : Le présent marché a pour objet de confier le nettoyage des bâtiments communaux suivants :
- Le groupe scolaire Claudine Fabrici (sauf cantine et garderie),
- La salle Emile-Trélat,
- Les locaux des services techniques de la ville.
Date d'exécution : 1 janvier 2018.
Date de livraison : 1 janvier 2018.
Durée du marché : à compter du 1er janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019.
Date prévisionnelle de début des prestations : 1 janvier 2018.
Conditions relatives au marché :
Conditions de participation :
Critères de sélection des candidatures : Cf. le règlement de la consultation.
Situation propre des opérateurs économiques : Cf. le règlement de la consultation.
Capacité économique et financière : Cf. le règlement de la consultation.
Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Cf. le règlement de la consultation.
Référence professionnelle et capacité technique - niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) :
Durée du marché : à compter du 1 janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019.
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invitation, cahier des charges...)
Type de procédure : Procédure adaptée.
L'accord est couvert par l'Accord sur les Marchés Publics (AMP) de l'OMC.
Date limite de réception des offres : 29 novembre 2017 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP-FCS-201701.
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Cf. le règlement de la consultation.
Date limite d'obtention : 29 novembre 2017 à 12 heures.
Conditions de remise des offres ou des candidatures : Cf. le règlement de la consultation.
Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Mairie. Correspondant : M Monsieur POITEVIN , 27, rue de la Faïencerie, 77950 RUBELLES, tél. : 01 60 68 24 49 - Fax : 01.64.52.81.00, courriel : b.poitevin@rubelles.fr.
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : ARIA REPRO . Correspondant : M Monsieur ROYER , Parc d'activités (secteur VI) - 15, rue des Sources - Bat. A - BP 100, 77543 SAVIGNY-LE-TEMPLE CEDEX. Tél. 01 64 19 18 18. Fax : 01.64.19.18.00, courriel : repro@ariarepro.fr. Adresse internet (url) : http://www.ariarepro.fr
Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyées : Mairie. Correspondant : Mme LEFEBVRE, 27 rue de la Faïencerie, 77950 RUBELLES, Tél : 01 60 68 24 49 - Fax : 01.64.52.81.00.
Date d'envoi du présent avis : 18 octobre 2017.

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

CENTRALEDESMARCHÉS.COM
Votre prochain marché est ici

Avis administratifs

7166440801 - AA

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS
Sous-préfecture de Torcy
Bureau de la Réglementation
et de la Coordination Territoriale
Pôle des actions interministérielles et
des relations avec les collectivités locales

Arrêté inter-préfectoral n° BRCT/2017-009 prescrivant la mise en révision du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lognes-Emerainville

AVIS

La Préfète de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.112-3 à L.112-17 et R.112-1 à R.112-17 ;

Vu le décret du président de la République en date du 13 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Torcy ;

Vu le décret du président de la République en date du 13 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Patrick LAPOUZE, sous-préfet hors classe, sous-préfet du Raincy ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 17/PCAD/174 du 27 juillet 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-0115 en date du 17 janvier 2017 donnant délégation de signature à Monsieur Patrick LAPOUZE, sous-préfet du Raincy ;

Vu l'avis de la commission consultative de l'environnement auprès de l'aérodrome de Lognes-Emerainville du 10 juillet 2017 sur les valeurs à prendre en compte pour déterminer la limite extérieure des zones B, C et D du projet de plan d'exposition au bruit ;

Vu le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lognes-Emerainville annexé au présent arrêté comportant un rapport de présentation et un plan au 1/25 000e ;

Considérant que le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lognes-Emerainville actuellement en vigueur a été approuvé par arrêté préfectoral DAE 1 URB 18 du 1er juillet 1985 en prenant en compte des valeurs d'indices pour la délimitation des zones de bruit en indice Psophique ;

Considérant que les valeurs d'indices servant à la délimitation des zones de bruit doivent être déterminées en indice Lden conformément à l'article R.112-1 du code de l'urbanisme et que de ce fait le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lognes-Emerainville doit être révisé ;

Sur proposition des sous-préfets de Torcy et du Raincy ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lognes-Emerainville est mis en révision conformément aux dispositions de l'article R.112-8 du code l'urbanisme.

ARTICLE 2 : La limite extérieure de la zone B du projet de plan d'exposition au bruit de Lognes-Emerainville est définie par la valeur Lden 62 et celle de la zone C par la valeur d'indice Lden 54.

La zone D facultative est retenue.

ARTICLE 3 : Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Lognes-Emerainville est applicable au territoire des communes et établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-après :
- Champs-sur-Marne,
- Communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne,
- Croissy-Beaubourg,
- Emerainville,
- Lognes,
- Noisiel,
- Pontault-Combault,
- Roissy-en-Brie,
- Torcy,
- Collégien,
- Communauté d'agglomération Marne et Gondoire,
- Noisy-le-Grand,
- Établissement public territorial (EPT) Grand Paris - Grand Est.

ARTICLE 4 : Les conseils municipaux des communes et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale susvisés disposent d'un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour faire connaître leur avis sur le projet de plan d'exposition au bruit qui lui est annexé.

A défaut de réponse dans ce délai, leur avis sera réputé favorable.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, pendant une durée d'un mois, dans chacune des communes ainsi qu'au siège des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-dessus.

Un avis sera en outre inséré dans deux journaux à diffusion régionale ou locale dans les départements de Seine-et-Marne et de Seine-Saint Denis.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Melun dans le délai de deux mois à compter de la date de dernière mesure de publicité.

ARTICLE 7 : La directrice de la sécurité de l'aviation civile nord, les secrétaires généraux des préfectures de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis, les sous-préfets de Torcy et du Raincy, le directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne, le directeur de l'unité territoriale de la DRIEA en Seine-Saint-Denis, les maires des communes concernées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Torcy, le 20 septembre 2017
Pour la Préfète de Seine-et-Marne,
et par délégation
le sous-préfet de Torcy,
Gérard BRANLY
Pour le Préfet de Seine-Saint-Denis,
et par délégation,
le Sous-Préfet du Raincy,
Patrick LAPOUZE

7166421701 - AA

Commune de MONTRY

Modification du Plan local d'Urbanisme

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° URB2017/114 du 3 octobre 2017, Mme le Maire de Montry a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification vise à l'ouverture à l'urbanisation de la zone IIAU du secteur du Clos Philippot par son reclassement en zone IAU, par la création d'une orientation d'aménagement et de programmation et d'un règlement pour la zone IAUb, afin de permettre la réalisation du projet d'extension du groupe scolaire Louis Pergaud et de création de logements.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Montry du 06/11/2017 au 8/12/2017 inclus aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

La commissaire enquêtrice recevra en mairie les :
- lundi 6 novembre de 13 h 30 à 17 h 00,
- jeudi 23 novembre de 17 h 00 à 20 h 00,
- vendredi 8 décembre de 13 h 30 à 17 h 00.

Le dossier et le registre d'enquête seront disponibles en mairie. Pendant la durée de l'enquête, les observations concernant le projet de modification pourront être consignées dans le registre. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la Mairie (Mairie de Montry, 25, avenue de la Mairie, 77450 MONTRY). L'enquête publique sera close le 08/12/2017 à 17 h 00.

Date d'envoi à la publicité : 03/10/2017

LE SAVIEZ-VOUS ?

« Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France. »

Actulégales.fr, avec votre journal
Actulegales.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises
APTE, avec le concours d' Infolegale